

Commune de
CISTERNES-LA-FORET (63)



Elaboration de la Carte Communale

3.g

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES



Carte Communale

Prescription le 29/11/2024

Référence : 51514

Les sources de bruit sont dues au trafic routier, trafic ferroviaire, trafic aérien, éoliennes, et aux loisirs.

Les effets sanitaires sont multiples : nuisance, perturbation du sommeil, obésité, difficulté d'apprentissage, trouble anxio-dépressif, maladie cardiovasculaire, diabète, accident du travail, etc.

Pour info : La majorité des niveaux sonores trop élevés est due aux bruits du transport routier. Près de 70% des 155 milliards d'euros de dépenses globales annuelles attribuées aux nuisances sonores concernent le bruit des transports.

La commune de Cisternes-la-Forêt est concernée par la voie A89, classée en catégorie 3 avec une largeur des secteurs affectés par le bruit de 100 mètres.

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=599d3ea6-54c7-47ec-8048-8c2c15cd2893#>

Classement sonore 2024 des ITT du Puy de Dôme

DDT 63 (Direction Départementale des Territoires du Puy-de-dôme)

